



Comité des fêtes de Montcarra

## **Règlement : prêt des matériels**

Le comité des fêtes de Montcarra investie depuis de nombreuses années dans l'achat de matériels qu'il entretient afin de les mettre à la disposition des associations de Montcarra. Il possède plusieurs types de matériels que nous appellerons :

- ✓ Les gros matériels
- ✓ Les petits matériels

Parmi ceux-ci, plusieurs types de matériels que nous pouvons prêter aux associations et à titre privé gratuitement à condition d'être un bénévole actif du comité des fêtes ou contre un don au comité des fêtes qui aide à renouveler ou entretenir le matériel du comité pour les personnes habitant Montcarra.

**Pour cela, le bureau étendu a décidé collégalement de revoir les conditions de prêt de ces divers matériels pour les gros matériels et les petits matériels pour les associations et aux particuliers et seront prêtés sous quelques conditions (Cf Conditions de prêt).**

**Les conditions d'utilisation des matériels, quels qu'ils soient, sont sous la responsabilité du président du comité des fêtes de Montcarra en cas d'accident ou autres ...**

Ces matériels appartiennent au comité des fêtes et sont sous sa totale responsabilité d'entretien et de prêt et pour cela, il est interdit de bénéficier gratuitement de ces matériels sans que le responsable du matériel n'en soit informé, ou un membre du bureau.

Le comité des fêtes n'a pas pour but de louer du matériel, il existe des entreprises spécialisées dans ce type de services mais nous pouvons faire quelques exceptions au condition quelques soient encadrer par un membre du comité des fêtes de Montcarra.

### **Conditions de prêt :**

Leur utilisation est donc réservée A/C de ce jour :

#### **1. Les gros matériels (liste non exhaustive)**

- ✓ Les chaudières ;
- ✓ Les banques réfrigérées, congélateurs ;
- ✓ Les bancs,
- ✓ La friteuse sur pied et de table ;
- ✓ Appareil à hotdog ;
- ✓ Les cafetières 5 et 10 litres.

### **Pourrons être prêté :**

- ✓ Aux associations de Montcarra dont aux moins 3 membres participent activement aux manifestations du comité des fêtes ;
- ✓ Aux associations limitrophes et participants aux activités du comité des fêtes contre un acquittement de location qui aidera à rembourser l'homologation.

- ✓ Aux fêtes de quartier ;
- ✓ A l'association de la CCBD (qui est en quelque sorte une association du village)
- ✓ A la mairie.
- ✓ Aux bénévoles du comités des fêtes à titre personnel

## **2. Les petits matériels (liste non exhaustive)**

- ✓ Les tables
- ✓ Les chaises ;
- ✓ Les cafetières ordinaires ;
- ✓ Les assiettes, les verres et couverts
- ✓ Les marmites, plats de services, plateaux
- ✓ Les pichets
- ✓ Etc...

### **Pourrons être prêté :**

- ✓ Aux associations de Montcarra dont aux moins 3 membres participent activement aux manifestations du comité des fêtes ;
- ✓ Aux associations limitrophes et participants aux activités du comité des fêtes contre un acquittement de location qui aidera à rembourser l'homologation.
- ✓ Aux fêtes de quartier ;
- ✓ A l'association de la CCBD (qui est en quelque sorte une association du village)
- ✓ A la mairie.
- ✓ Aux bénévoles du comités des fêtes à titre personnel
- ✓ Aux habitants du village de Montcarra **contre un don** qui aidera à entretenir et renouveler le matériel.

## **RAPPEL OBLIGATOIRE :**

**Les matériels doivent être réservés auprès le responsable du matériel ou un membre du bureau, même les associations.**

**Il est interdit de se servir ou d'emprunter du matériel sans autorisation préalable du responsable du matériel.**

### **Sont prioritaires :**

- ✓ Les associations sont toujours prioritaires pour le prêt du matériel ;
- ✓ Les bénévoles du comité ;
- ✓ La mairie ;
- ✓ Les habitants du village de Montcarra.

Fait à Montcarra le 20/04/2024

Par son président

